

## BULLETIN D'INSCRIPTION / ATELIERS IMPROVISATION-COMPOSITION-ECRITURE 2022-2023

### Renseignements obligatoires :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Ville : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_ Tél: |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| E-mail : \_\_\_\_\_

### Paiement :

Cout total : ..... Acompte versé : ..... Restant dû : .....

### Mode de règlement :

Espèces       Chèque (ordre « SAS THE PATHS »)       Chèques vacances / sport (ANCV)       CB

L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement du coût total du programme. Tout programme commencé est dû en entier. Aucun remboursement ne sera effectué. L'inscription au programme intensif technique vaut acceptation de son règlement

## ATELIERS IMPROVISATION-COMPOSITION-ECRITURE

ATELIERS IMPROVISATION-COMPOSITION-ECRITURE				
Contenu	Date	Durées	Tarif	Choix
<b>Atelier Fondamentaux Composition / Brigitte HYON</b>	11 au 14 octobre	15h	180€	
<b>Atelier Méthodologie Ecriture / James CARLÈS</b> Obligation de suivre les 2 ateliers	18 au 21 octobre	15h	180€	
	29 novembre au 2 décembre	15h	180€	
<b>Atelier ICE / Hervé RUMEAU</b>	24 au 27 octobre	15h	180€	
<b>Atelier ICE / Caroline BOUSSARD</b>	22 au 25 novembre	15h	180€	
<b>Atelier ICE / Agnes SALES &amp; Hector PLAZA</b>	3 au 6 janvier	15h	180€	
<b>Atelier ICE / Adrien OUAKI</b>	16 au 20 janvier	15h	180€	
<b>Atelier ICE / Giorgia MADDAMMA</b>	13 au 17 mars	15h	180€	
<b>Atelier ICE / Mark TOMPKINS</b>	2 au 5 mai	15h	180€	
<b>TOTAL</b>				

Pour toute demande d'information, inscription, financement OPCA, se référer au service scolarité au 05 62 30 69 10 ou via ireya.alborova@jamescarles.com

### Les pièces sont à retourner par courrier :

Centre Chorégraphique James Carlès – Stage pédagogie 51bis, rue des Amidonniers, 31000 Toulouse.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du stage et en accepte toutes les conditions.

Lieu/Date

Signature du stagiaire

Centre habilité par le Ministère de la Culture pour la préparation au Diplôme d'Etat de professeur de danse Option Jazz et Contemporain.

#### Règlement / Conditions d'inscription au stage

1-Inscription : L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du :

Bulletin d'inscription dûment complété

Règlement total ou partiel (acompte de 50%) de la formule du stage

La participation effective au stage est conditionnée par le versement du montant total.

2-Annulation – Désistement de la part du stagiaire : Tout stage commencé est dû dans son intégralité, conformément à la formule choisie. Aucun remboursement ne sera effectué. Un avoir sera accordé et à valoir sur un prochain stage

3-Annulation de la part de l'organisateur : Le contenu du programme papier et du site internet n'est pas contractuel. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du stage pour des motifs impératifs. En cas de force majeure, le stage pourra être reporté ou annulé par les organisateurs. Dans ce cas les règlements effectués seront remboursés dans leur intégralité.

4-Assurance – Responsabilité : Chaque stagiaire est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, stagiaire ou visiteur, lors des cours, des interours ou des déplacements liés à la master class.

5-Vol d'effets personnels : L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol d'objets personnels. Il est demandé aux stagiaires de veiller à leurs effets personnels.

6-Discipline et comportement : Les stagiaires sont tenus d'être présent en cours au plus tard 5 minutes minimum avant son démarrage. Le professeur ou responsable du stage est en droit de refuser l'accès d'un stagiaire au cours en cas de retard et d'exclure quiconque manifeste un comportement inapproprié au bon déroulement des cours / du stage

Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'établissement. Il est notamment rappelé qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, et que les animaux ne sont pas admis dans les locaux.

7-Autorisation prise de vue :

Les enregistrements audio, photo ou vidéo sont interdits pendant les cours. Les organisateurs se réservent le droit de réaliser et d'utiliser à titre promotionnel des photos et vidéos prises au cours du stage.

Le stagiaire autorise à être photographié ou filmé dans le cadre des activités pédagogiques du stage et à les diffuser sur tous supports.

Aucun stagiaire ne pourra prétendre à de quelconques droits ou dédommagements s'il venait à se reconnaître sur ces images ou photos, quel que soit le support de diffusion utilisé.